

# Introduction

« Vais-je réussir à imposer mon autorité au groupe ? »

Voici une question que tout éducateur<sup>1</sup> se pose lorsqu'il s'apprête à animer pour la première fois un atelier avec des enfants ou des adolescents. Et si ce n'est pas le cas, c'est une question à laquelle il lui faut tout de même réfléchir afin de ne pas pêcher par excès d'autoritarisme ou de laxisme.

L'autorité, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, n'est pas une affaire d'instinct, de bricolage empirique ou encore de personnalité. Il n'y a pas, d'un côté, quelques rares privilégiés qui disposeraient de facultés innées au commandement et, de l'autre, une foule de malchanceux inaptes à se faire obéir. Cela s'apprend, comme toute chose.

Nous essaierons d'y voir plus clair dans ce livre à l'usage des professionnels de l'enfance (ou des parents qui y trouveront également des réponses) et de donner, de manière très pratique, à la fois une pédagogie de l'autorité et des outils concrets facilement exploitables. Certains d'entre eux sont issus de la longue histoire de l'éducation, la plupart nous sont plus personnels, tous ont été éprouvés.

---

<sup>1</sup> La fonction d'animateur incluant celle d'éducateur, nous emploierons ces deux mots comme synonymes dans ce livre. Nous les utiliserons au masculin pour des raisons pratiques.

Chacun pourra, au fil de cette lecture, se soumettre à l'examen de sa propre sensibilité en matière d'exercice de l'autorité et, ce n'est pas interdit, tenter d'explorer des voies différentes, plus personnelles. Mais nous verrons que le thème se prête moins à la subjectivité qu'il n'y paraît. Les conclusions de la science dans ce domaine – celles de la psychologie comportementale et celles de l'étude du cerveau – se prêtent peu à la remise en cause.

Comme nous le verrons, ces études nous enjoignent à considérer concomitamment la question de la bienveillance et celle de l'autorité, et nous invitent à penser que, contrairement aux idées reçues, l'une et l'autre sont liées.

Nous verrons en quoi la bienveillance ne peut plus être ignorée des professionnels qui exercent auprès de mineurs, et en quoi sa pratique maîtrisée est un support indispensable non seulement au bien-être de l'enfant, à son épanouissement, à son émancipation, à sa construction mentale, mais également à l'efficacité d'une autorité saine.

# 1

## L'autorité bienveillante

### De l'autorité, des règles, est-ce bien utile ?

La cellule familiale, la collectivité, la société humaine dans sa globalité comportent des règles auxquelles nous devons apprendre à nous soumettre sans les vivre comme une punition, mais, au contraire, dans la certitude que celles-ci nous préservent et garantissent notre liberté.

Le monde n'est pas « monde pour moi », nous en héritons, nous le partageons avec d'autres individus, avec d'autres espèces vivantes, et nous le transmettons à nos descendants. Nous avons cette responsabilité et nous ne pouvons donc pas en disposer à notre guise. Nous devons travailler pour gagner notre vie et obtenir ce que nous désirons, nous devons nous insérer dans une vie sociale épanouissante, nous devons nous adapter aux contraintes et aux lois de la nature. Cela conditionne notre sécurité physique et affective, cela conditionne notre survie même dans le monde.

Le psychanalyste Sigmund Freud appelle cela : se confronter au *principe de réalité*. Il ne s'agit pas de renoncer totalement au *principe de plaisir*, mais d'apprendre à différer la satisfaction pulsionnelle qui réclame un résultat immédiat, par les voies les plus directes. Pour le dire dans des termes profanes : il s'agit d'assimiler l'idée que la satisfaction pure et simple de tous nos désirs nous est impossible compte tenu du fait que *nous ne*

*sommes pas le nombril du monde !*

Qui plus est, vivre perpétuellement sous l'emprise de nos pulsions nous empêche de nous construire en tant qu'individus autonomes et sociables. Être Moi, *être libre*, ce n'est pas me laisser aller à mes désirs primaires, car ces derniers me gouvernent de l'intérieur et, sans contrôle, peuvent me pousser aux pires excès : le vol, l'agression sexuelle, la violence physique, etc.

Pour tout individu, gérer sa frustration, savoir contenir ses désirs, différer son plaisir, intégrer les règles de la vie collective, c'est en réalité se construire un Moi et utiliser l'énergie de la pulsion à des fins sociales, créatives ou artistiques : apprendre à jouer d'un instrument, entretenir des rapports d'amitié, s'engager dans une action solidaire, faire des études, s'épanouir dans l'exercice d'un métier, se cultiver, pratiquer un sport... Cela s'appelle la *sublimation*<sup>2</sup>.

En ceci, le fait que notre entourage (parents, enseignants, animateurs...) nous impose des règles, fixe des limites ou des *interdits*, comme le dirait Freud lui-même, nous permet le contrôle de nos pulsions, leur refoulement puis leur sublimation. Ainsi émerge notre personnalité, notre Moi, ce que nous sommes vraiment, c'est-à-dire autre chose qu'un petit animal capricieux et sans raisonnement seulement gouverné par ses passions.

Cette notion est essentielle et doit rester au cœur de toute démarche éducative : sans la pose d'interdits, sans le respect des règles de la vie sociale ou, pour le dire autrement, sans la constitution d'un Surmoi (ce petit gendarme intérieur qui nous informe que tout n'est pas permis), l'enfant ne deviendra jamais un être complet, autonome, riche intérieurement, capable de réinvestir son énergie dans des pratiques constructives (sociales, profes-

---

<sup>2</sup> Processus de réorientation de l'énergie libidinale vers des objets non sexuels de valeur sociale plus élevée – voir Freud, *Trois essais sur la théorie sexuelle*, 1905.

sionnelles, sportives, artistiques, culturelles), mais demeurera un être en manque, éternellement frustré, dans un perpétuel déséquilibre, en quête de plaisirs toujours plus grands et toujours moins satisfaisants<sup>3</sup>.

Encore faut-il être capable, en tant qu'éducateur, d'imposer ces limites. C'est ici qu'interviennent les questions de l'autorité et de la bienveillance.

Mais on voit bien que l'affaire n'est pas anodine : dire « non », interdire les pratiques dangereuses ou inacceptables socialement, imposer des règles... sont des principes éducatifs non négociables et indispensables, non seulement à la construction individuelle, mais également à la bonne marche collective. Il s'agit donc d'une mission éducative pleine et entière.

Il y a, fort heureusement, pléthore d'individus irréprochables sur le plan comportemental. Des êtres altruistes, serviables, non violents, doués d'un réel intérêt pour les autres, soucieux du bien-être collectif, respectueux de leur environnement et impliqués dans la défense des valeurs citoyennes. Pour autant, il est observable à différents plans de la société moderne que l'autorité pose problème à quelques personnes, tous âges et toutes classes confondus (inutile de stigmatiser quiconque, car nous sommes tous concernés), et que nombreuses sont celles qui ont du mal à accepter les règles les plus fondamentales d'une civilisation avancée. Pour beaucoup d'individus, ces règles sont incomprises, aliénantes, frustrantes et vécues comme des agressions personnelles. Incivilités et manquements aux règles du vivre ensemble sont légion et faciles à constater au quotidien, inutile d'en faire la liste, chacun y pourvoira. Sans s'arrêter à ce constat et tirer des conclusions définitives, à l'emporte-pièce, il faudrait être de

---

<sup>3</sup> Pour un exposé plus complet de la théorie freudienne, je vous renvoie à *J'anime ! Un guide pédagogique simple pour bien commencer dans l'animation socioculturelle auprès d'enfants et de jeunes.*

mauvaise foi pour ne pas le reconnaître.

Qui incriminer ? Le laxisme des parents qui ne savent plus dire « non » à leurs enfants ? La déconsidération du métier d'enseignant qui n'est plus maître dans sa classe ? Le refus, sous couvert de démocratie, de toute forme de hiérarchie ? Le manque de sévérité de l'état à faire appliquer les lois ? La société de consommation qui manipule nos désirs ? Les réseaux sociaux qui nous donnent l'impression d'être le centre de monde ? L'accélération technologique qui nous rend impatients ?

Peu importe, les causes sont multiples, mais la mission de l'éducateur reste et demeure : pour lui apprendre à vivre avec les autres, pour l'aider à devenir un individu émancipé, sociable, stable émotionnellement et autonome, l'éducateur doit fixer certaines limites à l'enfant. Donc, faire usage de l'autorité.

## **Et la bienveillance dans tout ça ?**

Si l'autorité peut se définir comme le pouvoir de commander aux autres et d'être, par conséquent, obéi ; elle résulte, dans le cas concret qui nous préoccupe, d'une légitimité et non d'un pouvoir arbitraire : l'animateur est *légitimement* en droit d'être obéi par les mineurs dont il a la charge. Il n'est pas à égal niveau de son public, de ce point de vue, ce n'est pas un copain avec qui on peut négocier sur tout. Il est le référent, le garant du respect de la loi, ne serait-ce que pour des raisons élémentaires de sécurité. C'est lui qui tranche, prend les décisions finales et impose ce qui doit être imposé. Il est primordial que l'animateur soit conscient de sa position ascendante et qu'il verticalise sa relation au jeune public, lorsque cela est nécessaire.

Est-ce pour autant qu'il est en droit d'exiger des enfants tout et n'importe quoi, par n'importe quel moyen ?

Non, évidemment, sa limite à lui est celle de la législation et des différentes règles qu'il doit faire appliquer (nous les explici-

tons dans le prochain chapitre). Son *ascendant* sur le mineur est une grande responsabilité qui impose la plus grande vigilance et le plus grand professionnalisme.

Une autre limite qu'il doit s'imposer : celle de la méthode. Il n'est pas question d'obtenir gain de cause par tous les moyens possibles, et exercer son autorité sur l'enfant ne signifie pas le soumettre. L'animateur doit faire usage d'une autorité mesurée, bienveillante.

### *Qu'est-ce à dire ?*

Tout simplement que nous ne sommes plus à l'époque de Mark Twain, l'auteur des *Aventures de Tom Sawyer* (1876), et des cuisantes punitions corporelles que les instituteurs administraient aux enfants avec une joie sadique, à grands coups de canne ! Jusqu'à un passé récent, en France, la maltraitance et les humiliations étaient de rigueur dans l'éducation scolaire<sup>4</sup>, et de manière parfaitement assumée – coups de règle et bonnets d'âne étaient considérés comme des méthodes pédagogiques efficaces. Les théoriciens de l'éducation du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>5</sup> auront progressivement contribué à mettre un terme à ces pratiques barbares dans les écoles, et toutes structures accueillant des mineurs, notamment en affinant nos connaissances sur la construction psychoaffective de l'enfant – et des dégâts irrémédiables que peuvent occasionner les mauvais traitements sur notre psychisme.

La bienveillance, dans sa définition stricte, consiste à agir pour le *bien d'autrui*. Elle est synonyme d'altruisme et d'indulgence.

En termes éducatifs, on pourrait dire, pour reprendre les mots du Code civil, qu'agir avec bienveillance, c'est agir dans l'*intérêt*

---

<sup>4</sup> Elles le sont hélas encore dans de nombreux pays.

<sup>5</sup> Pour un exposé approfondi des théories éducatives, je vous renvoie à la lecture du livre de Marcel Crahay, *Psychologie de l'éducation*, publié au PUF.

*de l'enfant.*

Extrait de l'article 371-1 du Code civil intitulé « De l'autorité parentale relativement à la personne enfant » :

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. »

Le problème de cet article est son manque de clarté. Qu'entend-on par *intérêt de l'enfant* ?

Selon sa sensibilité, chacun mettra ce qu'il veut derrière une formulation aussi abstraite. Car aucun parent sans doute n'a la même conception de l'*intérêt de l'enfant* et encore moins des *moyens pratiques* d'y satisfaire – on appellera cela la *pédagogie*.

Les pratiques de violence corporelle, dont nous venons de dire qu'elles n'ont plus cours dans les établissements éducatifs, ont-elles pour autant disparu des familles ?

Chloé n'est certainement pas une personne que l'on peut qualifier de « mauvaise mère ». Elle a trois enfants de 4, 8 et 9 ans. Elle travaille à mi-temps dans un commerce. Elle se lève tous les matins à 5 heures pour s'occuper de la maison et gérer le planning de la journée (les rendez-vous chez le dentiste, les activités périscolaires, les courses...). Ses journées sont très bien remplies et elle a peu de temps à se consacrer à elle-même. Souvent sur le fil, fatiguée, elle n'a pas le loisir d'expliquer ses décisions à ses enfants et vise l'efficacité avant tout dans leur éducation : qu'ils travaillent bien à l'école, qu'ils mangent correctement, qu'ils soient polis et, surtout, ne se mettent pas en danger. Alors lorsque Zoé, sa fille de 8 ans, sort en trombe de son cours de tennis et se précipite sur la route sans regarder – et cela malgré les rappels de Chloé : « Surtout tu m'attends pour traverser ! » Chloé ne peut se retenir de la gifler. Bien sûr, elle le regrette un peu, mais ses arguments sont solides : « Zoé se met en danger, elle aurait pu se faire écraser, ça aurait été pire qu'une claque. De toute façon, Zoé n'écoute jamais : tant qu'elle n'a pas reçu une gifle, elle continue à n'en faire qu'à sa tête. » Quand elle leur

en parle, la plupart de ses amies sont d'accord avec elle : « Oui, il y a des enfants qui provoquent jusqu'à ce qu'ils aient reçu une claque, c'est dans leur nature. » Sauf sa collègue Nora qui lui demande : « Mais, si Zoé n'écoute ce que tu dis que lorsqu'elle a reçu une claque, alors pourquoi continue-t-elle à ne pas t'écouter ? »

Gifler son enfant parce qu'il a traversé la route sans regarder, comme dans notre exemple, est pour de nombreux parents, une façon pédagogique d'agir dans son intérêt et faire montre de bienveillance à son égard (ne pas le laisser se mettre en danger).

Hurler sur un petit de 3 ans qui refuse d'aller faire la sieste, c'est aussi, pour certaines personnes, agir dans son intérêt (la sieste est indispensable pour la santé des petits).

Enfermer dans le noir, priver de nourriture, secouer par le bras, tirer les cheveux, sont autant de mesures d'autorité parentale qui, selon les circonstances, seront considérées comme des actions dans l'intérêt de l'enfant.

Et les raisons ne manquent pas :

- « Il ne veut pas faire ses devoirs ! »
- « Elle embête sa sœur ! »
- « Il m'a manqué de respect ! »
- « Elle refuse de finir son assiette ! »
- « Il teste mes limites ! »

Etc.

Chez certains adultes, il est courant de considérer qu'il existerait de « bonnes fessées », par opposition donc à de « mauvaises fessées » (comme il y a les « bons » et les « mauvais chasseurs » dans la célèbre vidéo des *Inconnus*<sup>6</sup>) – reste alors à placer la frontière entre ce que serait une « bonne » et une « mauvaise » fessée. Doit-on se référer à l'intensité des coups, à l'instrument utilisé pour son administration, aux circonstances... ?

---

<sup>6</sup> *La Télé des Inconnus*, 1991.

Il est important de rappeler qu'aujourd'hui, en France, deux enfants mourront suite aux mauvais traitements de leurs parents – des bébés, pour beaucoup, dont les parents ne supportent plus les pleurs et qui sont secoués avec une extrême brutalité. On estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre d'enfants en danger en France (difficile d'avoir des statistiques précises). Il n'est donc pas question d'aborder ces sujets avec légèreté.

Notons que la Suède, qui a fait passer une loi contre les violences corporelles sur les mineurs en 1979, a fait chuter les chiffres de la mortalité infantile due aux maltraitances parentales pour les réduire à une quasi-nullité. Au moment où elle a été proposée, 70% des Suédois étaient opposés à cette loi. Ils sont aujourd'hui 92% à l'approuver.

En France, il était question de modifier l'article 371-1 et d'y ajouter la partie en italique :

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne, *et à l'exclusion de tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris tout recours aux violences corporelles.* »

Le Conseil constitutionnel a censuré cette modification, pourtant adoptée par le Parlement en décembre 2016, estimant qu'elle n'avait pas sa place dans cette loi. Elle n'a donc pas été ajoutée. On peut le regretter, car elle avait le mérite de mettre un peu de corps dans cette succession d'abstractions sujettes à toutes les interprétations possibles, avec les conséquences que l'on vient de rappeler.

Pour autant, rien ne nous empêche de nous approprier cette modification caduque et de l'utiliser pour mieux comprendre ce que nous pourrions entendre par « autorité bienveillante ». Elle y

répond même parfaitement.

Nous pourrions donc donner cette définition qui servirait de base à notre réflexion :

*Agir avec une autorité bienveillante, c'est agir sans recourir à tout traitement cruel, dégradant ou humiliant, y compris les violences corporelles.*

Chacun d'entre nous peut s'interroger sur ce que ces termes impliquent pour soi. Qu'entend-on par « traitement cruel, dégradant ou humiliant » et par « violences corporelles » ? Une fois de plus, il est probable que tout le monde ne soit pas d'accord sur l'étendue du terrain sémantique que ces mots recouvrent. Une « petite fessée » peut-elle être qualifiée de *traitement cruel, dégradant ou humiliant* ou même de *violence corporelle* ?

Si nous sommes dans le doute, les neurosciences répondront pour nous : oui, dans la mesure où n'importe quelle fessée, « petite » ou « grande », occasionne des séquelles observables sur le cerveau et bloque sa maturation<sup>7</sup>.

Des centaines d'études réalisées partout dans le monde (en Amérique du Nord pour l'essentiel), des milliers d'observations sur des milliers de cas menées par des docteurs en biologie, spécialistes du cerveau, médecins, chercheurs exerçant dans des universités réputées, sur des laps de temps suffisamment importants pour que nous ayons le recul nécessaire à tirer des

---

<sup>7</sup> Pour aller plus loin, je vous renvoie à la lecture du livre du Dr Catherine Gueguen, *Pour une enfance heureuse : Repenser l'éducation à la lumière des dernières découvertes sur le cerveau*, chez Pocket ; et à celle de l'ouvrage d'Olivier Maurel, *La Fessée : Questions sur la violence éducative*, publié chez La Plage.

conclusions scientifiques définitives et à établir des théories fiables, vont rigoureusement toutes dans le même sens : les mauvais traitements, « petits » ou « grands », physiques ou verbaux, occasionnent des perturbations dans le développement cognitif<sup>8</sup> et affectif de l'enfant.

Les études menées sur 2461 enfants par Catherine Taylor, chercheur en santé publique à l'université de Tulane aux États-Unis, établissent le lien entre la punition corporelle de type « fessée » et de graves troubles comportementaux chez les enfants de 3 à 5 ans :

- violence envers les autres enfants,
- destruction d'objets,
- provocation,
- menaces,
- hurlements...

Un enfant qui a subi des châtiments corporels dans son enfance, conclut Catherine Taylor, a plus de risques de développer un type de comportement violent et antisocial à l'âge adulte qu'un enfant qui a reçu une éducation sans violence.

*Par les agressions qu'il subit lorsqu'il est petit, l'enfant  
« apprend » à être agressif.*

D'autres études, menées par Tracie O. Afifi, épidémiologiste à l'université du Manitoba (Winnipeg, Canada), sur 34653 adultes, révèlent les conséquences néfastes possibles<sup>9</sup> d'une éducation

---

<sup>8</sup> Relatif aux apprentissages.

<sup>9</sup> Attention : ces conséquences ne sont pas automatiques, heureusement. Il s'agit de tendances observées. On estime que ces risques sont augmentés de 7% chez les adultes qui ont été victimes de violence (fessées, gifles) lorsqu'ils étaient enfants. L'inverse est vrai aussi : un adulte alcoolique n'a pas nécessairement été

violente sur la psychologie des adultes qui en ont été les victimes :

- anxiété,
- toxicomanie (dépendance à l'alcool et aux drogues...),
- dépression,
- problèmes de jeu,
- idées suicidaires,
- troubles de la personnalité.

La VEO (violence éducative ordinaire), dont il est question ici, se définit comme la violence (physique, psychologique ou verbale) faite de manière banalisée à des fins éducatives envers les enfants.

Plusieurs sites Internet lui sont consacrés, dont :

- [www.stopveo.org](http://www.stopveo.org),
- [www.oveo.org](http://www.oveo.org).

Les articles qu'ils communiquent sont éloquents et permettent d'avoir une vision plus large sur l'importance de ce sujet qu'il est indispensable de maîtriser lorsqu'on est chargé, d'une façon ou d'une autre, de l'éducation d'enfants.

Ces associations militent également pour une meilleure protection de l'enfance au regard de la loi française et une reconnaissance du statut de l'enfant – il existe, en effet, des lois qui interdisent la violence physique et verbale contre les adultes, mais pas contre les enfants.

Il est primordial que ces associations parlent au nom des enfants et que cette parole soit relayée par les éducateurs. Pour rappel, étymologiquement, le mot « enfant » vient du latin « *in-fans* » que l'on traduit par « celui qui ne parle pas ». De fait, l'enfant est encore trop peu entendu.

---

victime de mauvais traitements, d'autres facteurs sont à considérer, notamment des facteurs génétiques.

En tant qu'éducateurs, nous n'avons évidemment pas la même latitude à faire usage de l'autorité que les parents, même s'ils nous délèguent ce pouvoir au moment où ils nous confient leurs enfants.

Pour nous, professionnels, l'autorité bienveillante consistera en premier lieu à ne recourir à aucune forme d'agression physique, quelle qu'en soit l'intensité, à ne jamais recourir aux punitions traumatisantes, aux insultes, aux humiliations, au chantage, aux menaces et aux hurlements.

Nous y reviendrons plus en détail et nous verrons que, fort heureusement, on peut se faire obéir sans utiliser ces pratiques. Nous expliquerons pourquoi, au contraire, toute autorité est nulle sans bienveillance.

Mais que notre approche soit bien comprise : associer autorité et bienveillance ne revient aucunement à jeter le bébé de l'autorité avec l'eau du bain de la maltraitance ! Chasser la seconde n'équivaut pas à refuser la première !

Il nous faut davantage insister peut-être sur le fait que les notions d'autorité et de bienveillance ne se situent pas sur le même plan : *l'autorité est un principe éducatif*, sur lequel on ne saurait transiger, *la bienveillance est une pratique pédagogique*. En cela, la bienveillance est une manière positive, humaniste, valorisante pour l'enfant et favorable à son développement, d'exercer son autorité, en accord avec les théories neuroscientifiques et psychologiques contemporaines.